

Passer son bafa pour travailler dans l'animation

Le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur - Bafa - permet d'encadrer des groupes d'enfants et d'adolescents et d'animer des activités ludiques et de découverte en accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, centres de vacances et de loisirs) **à titre non professionnel** et de façon **occasionnelle**.

Le Bafa est souvent une première occasion pour un jeune d'approcher le monde professionnel et plus particulièrement le secteur de l'animation, de suivre une formation en dehors du temps scolaire pour décrocher un premier job.

Il peut également être la première marche vers des formations à des métiers liés à l'enfance, à l'adolescence (professeur des écoles, éducateur de jeunes enfants, moniteur-éducateur) et plus globalement une porte d'entrée pour débiter dans les métiers de l'animation.

C'est aussi une première expérience à valoriser sur votre CV !

Et pour ceux qui voudraient aller plus loin, il est possible de passer son Bafd (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) à partir de 18 ans.

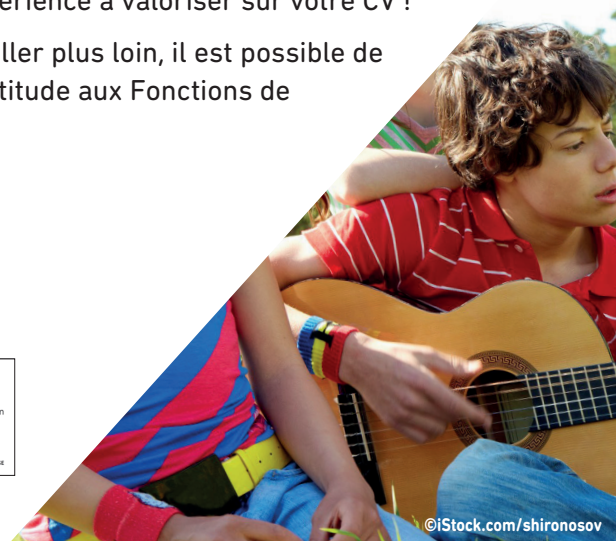


**Centre Régional Information
Jeunesse des Pays de la Loire**

37 rue Saint Léonard - 44000 Nantes

Tél. : 02 51 72 94 50

E-mail : crij@infos-jeunes.fr



Avoir 17 ans au 1er jour de la formation

1. L'inscription sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Cliquez sur votre région de résidence à partir de la carte de France en page d'accueil puis suivez la procédure. Ce site permet :

- de vous inscrire à la formation
- d'effectuer les démarches administratives liées à votre cursus
- de suivre l'évolution de votre cursus, de transmettre et d'éditer les pièces contenues dans votre livret de formation.
- de renouveler votre qualification Bafa « surveillance des baignades » (tous les 5 ans).

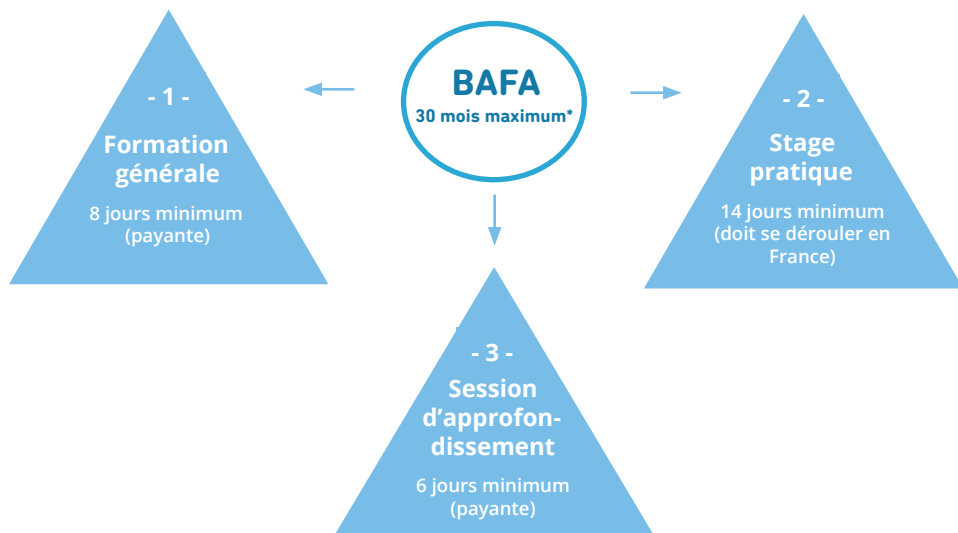
Vous disposez d'un compte personnel que vous pouvez consulter à tout moment grâce à vos identifiants. Ils vous seront utiles tout au long de la formation.

2. Le choix de l'organisme

Choisissez l'organisme de formation avec lequel vous souhaitez être formé (p. 4).

Pour vous aider vous pouvez utiliser le comparateur <https://stagebafa.fr>

Le déroulement de la formation : 3 étapes obligatoires



Chacune des étapes de la formation doit être validée pour obtenir le Bafa.

*Une prorogation de 12 mois peut être accordée.

La session de qualification complémentaire accessible aux titulaires du Bafa est une formation payante de 8 jours minimum qui permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes ou surveillance de baignade.

Le stage pratique est une réelle mise en situation.

Ne vous y prenez pas à la dernière minute pour effectuer vos recherches !

- Contactez le réseau Information Jeunesse : les PIJ et les CIJ en région sont des acteurs incontournables qui informent sur le Bafa, organisent des actions jobs, affichent parfois des offres Bafa « en cours », c'est-à-dire des offres qui correspondent au stage pratique. Plus d'infos sur **www.infos-jeunes.fr**
- Interrogez les organismes de formation : organisent-ils des séjours sur lesquels vous pouvez vous positionner pour un stage pratique ? (cf page 4).
- Contactez les services enfance et jeunesse des mairies et communautés de communes. Ils proposent des activités/séjours pendant les vacances scolaires sur lesquels vous pouvez toujours postuler pour valider votre stage pratique.
- Faites le tour des comités d'entreprises. **www.annuaire-comite-entreprise.com**
- ...Et n'oubliez pas d'activer votre « réseau », il se révèle souvent efficace !

Les aides financières

Passer le Bafa coûte en moyenne 1 000 € selon l'organisme, la formation, la formule choisie demi-pension, avec ou sans hébergement... Certaines aides nationales, régionales ou locales existent et contribuent à financer en partie la formation.

Quelques pistes à suivre...

- La Caf verse une aide nationale à tous les stagiaires sur la 3ème session. Des aides supplémentaires sont accordées selon les départements. **www.caf.fr**
- L'e-Pass culture sport de la Région Pays de la Loire vous permet d'obtenir 60 € : infos sur **www.epassjeunes-paysdelaloire.fr**
- Les Conseils départementaux, les villes, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), l'ACCOORD... Retrouvez les aides recensées par le CRIJ via le simulateur « **A quoi ai-je droit ?** » du site **www.infos-jeunes.fr**.
- L'indemnisation du stage pratique (parfois possible) participe au financement de votre formation.
- Pôle Emploi **www.pole-emploi.fr** et/ou la Mission locale peuvent vous accompagner en fonction de votre statut et des droits éventuellement ouverts au titre d'une formation.
- Votre employeur si vous êtes salarié.
- Certains comités d'entreprises.

Plus d'infos



A noter : certaines communes ayant du mal à recruter des animateurs périscolaires et de loisirs offrent parfois le financement Bafa à leurs futurs animateurs.

Les organismes de formation

La formation et les activités pour enfants sont repensées à cause du protocole sanitaire lié au Covid-19.

ORGANISMES EN PAYS DE LA LOIRE	CONTACTS
AFOCAL - Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs	https://paysdelaloire.afocal.fr Tél 02 41 22 00 88
AROEVEN - Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale	www.aroeven-paysdelaloire.fr Tél 02 40 34 20 02
CEMEA - Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active	www.cemea-pdll.org Tél 02 51 86 02 60
EEDF - Eclaireuses Eclaireurs de France	www.eedf.fr eedfnantes@hotmail.fr
Familles Rurales	www.famillesrurales.org Tél : 02 41 25 38 60
Les FRANCAS	www.francaspaysdelaloire.fr Tél 02 51 25 08 50
Fédération Sportive et Culturelle de France	paysdelaloire.fscf.asso.fr Tél 02 40 58 61 62
Guides et scouts d'Europe	www.scouts-europe.org Tél 01 49 95 95 31
IFAC - Institut de Formation d'Animation et de Conseil	www.ifac.asso.fr Tél 02 85 52 34 37 (Nantes)
La Ligue de l'Enseignement Pays de la Loire	www.laliguepaysdelaloire.org Tél 02 51 86 33 37
Léo Lagrange Ouest	www.bafa-bafd.org Tél 02 40 22 72 73
Môm'Ouest	https://momartre.net/bafa Tél : 06 62 32 75 79
MRJC	www.mrjc.org Tél 02 41 22 48 93 (Angers) 02 49 62 22 33 (Nantes)
UFCV - Union Française des Centres de Vacances	https://bafa.ufcv.fr Tél 02 40 71 60 30

Hors Pays de la Loire, retrouvez tous les organismes de formation habilités sur le site national www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd



Directrice de publication : Muriel DELANOUE
Rédaction : Fabienne MASSE

©CRIJ des Pays de la Loire. Reproduction interdite sauf autorisation

Ils soutiennent le CRIJ



Avec le soutien de l'Etat - Prefecture de la Région Pays de la Loire - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

